

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 4926

présenté par

Mme Darrieussecq et Mme Mette

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« 20° De relever le défi de l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap par le biais des évolutions technologiques et des nouvelles pratiques, par l'accompagnement et la formation. »

II. – En conséquence, compléter l'alinéa 45 par les mots :

« ainsi qu'auprès des personnes en situation de handicap ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette réécriture de l'article 1er énumère plusieurs objectifs qui doivent être poursuivis par les politiques publiques en matière d'agriculture. Il identifie ainsi différents publics qui peuvent être visés : public scolaire, personnes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi. Dans un premier temps, cet amendement vise à ajouter les personnes en situation de handicap à la liste de ces publics visés par les politiques destinées à créer des vocations agricoles. Par ailleurs, cet amendement entend ajouter à la liste des objectifs poursuivis celui de relever de défi de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du monde agricole. Cette inclusion passe par plusieurs procédés allant des plus avancés (évolutions technologiques et mise en place de nouvelles pratiques) aux plus élémentaires (accompagnement et formation). Quels que soient les types de handicap, le développement du machinisme agricole, de techniques de compensation ou de nouvelles pratiques – telles que l'agriculture biologique, qui nécessite une pratique moins intensive que l'agriculture conventionnelle – permettent aux personnes en situation

de handicap de s'épanouir professionnellement dans le secteur agricole. Enfin, un accompagnement spécifique et des formations adaptées facilitent grandement l'intégration des personnes en situation de handicap.